



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le jeudi, 29 novembre 2018 à 7h45, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance, monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Chantale Boudrias et David Lemelin.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

635-11-18

TRANSFORMATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS EN URBANISME ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT ET CHARGÉ DE PROJETS EN URBANISME ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De transformer le poste de chargé de projets en urbanisme et en aménagement du territoire en poste non syndiqué régulier de directeur adjoint et chargé de projets en urbanisme et en aménagement du territoire et d'établir le salaire de la fonction à celui correspondant à la classe 6 de l'échelle salariale du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

D'autoriser la trésorière ou l'assistant trésorier à transférer à cet effet la somme de 4 663 \$ du poste budgétaire 02-610-00-418 « Honoraires professionnels d'urbanisme » vers le poste budgétaire 02-610-00-111 « Rémunération employés réguliers ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2018 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-610-00-111.



No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense (pour 25 %) en 2019 soient puisées à même les disponibilités du poste 02-610-00-111 et à même les disponibilités du règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 5 502 822 \$ et un emprunt de 5 502 822 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air (pour 75 %).

636-11-18

EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT ET CHARGÉ DE PROJETS EN URBANISME ET EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher monsieur Benoît Larivière à titre d'employé à l'essai au poste de directeur adjoint et chargé de projets en urbanisme et en aménagement du territoire aux conditions de travail prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, et ce, en date du 17 décembre 2018.

Le salaire à l'embauche sera de 93 983 \$, soit l'échelon 6 de la classe 6 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. À compter du 1^{er} janvier 2019, le salaire sera établi à 97 540 \$, soit l'échelon 7 de la classe 6 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-611-00-111.

637-11-18

EMBAUCHE AU POSTE CONTRACTUEL DE GESTIONNAIRE DE PROJETS À LA DIVISION DU GÉNIE

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher monsieur Plamen Zlatarov à titre d'employé contractuel pour une période minimale de deux (2) ans au poste de gestionnaire de projets à la Division du génie aux conditions de travail prévues au contrat de travail à être signé et au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués, et ce, en date du 17 décembre 2018.

Le salaire à l'embauche sera de 81 581 \$, soit l'échelon 4 de la classe 4 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. À compter du 1^{er} janvier 2019, le salaire sera établi à 84 669 \$, soit l'échelon 5 de la classe 4 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.




No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités des règlements numéros 1574-18 décrétant une dépense de 6 405 000 \$ et un emprunt de 6 405 000 \$ pour la construction d'une bibliothèque et 1576-18 décrétant une dépense de 10 305 710 \$ et un emprunt de 10 305 710 \$ pour la construction d'un centre communautaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions au cours de laquelle aucune question n'est soulevée.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

